

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de ABLON

ablon@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

03 avril 2023

Présents : M. Xavier CANU, M. Patrick Drieu, M. Philippe Turlure, adjoints, Mmes Marie-Odile Tellier, Brigitte Petit, Annie Tissier, Anne Guerrier, Laetitia Gimer, Mrs Jean-Baptiste Hubert, Xavier Ficheux, Jérôme Le Moulinier, Morgan Letot.

Absents : Mme Laurence Thurmeau (a donné pouvoir à Jean-Baptiste Hubert), Christèle Carval, M. Maxime Turpin, excusés.

M. Patrick Drieu est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE : AUGMENTATION DE LA ZONE DE STOCKAGE DE LA DISTILLERIE BUSNEL SITUEE A GONNEVILLE/HONFLEUR

La société BUSNEL SAS a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation de sa capacité de stockage d'alcool de bouche à la Distillerie BUSNEL, domaine de la pommeraie à Gonnevillle/Honfleur.

Conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement, il convient de soumettre cette demande d'autorisation environnementale à l'avis du Conseil Municipal, notamment au regard des incidences environnementales que ce projet peut créer.

L'extension de la zone de stockage de la distillerie est acceptée à 13 voix « pour » par l'assemblée délibérante.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SDEC ENERGIE

Après l'exposé de M. le Maire, l'assemblée délibérante valide le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEC Energie à 13 voix « pour ».

Une borne électrique sera donc prochainement installée sur Ablon. Nous devons voir avec le SDEC quel pourrait être son emplacement.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2022 / COMMUNE DE ABLON

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat final de **75 058 €**, la section de fonctionnement ayant un excédent de 339 046.55 € et la section d'investissement un déficit de 102 648.23 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 12 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 13 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2022 / BUDGET LOTISSEMENT

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat final de **207 295.02€**, la section d'exploitation ayant un excédent de 235 948.03€ et la section d'investissement un excédent de 138 113.54€.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 12 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 13 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2022 / BUDGET MAGASIN MULTI-SERVICES

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat final de **10 227.49 €**, la section d'exploitation ayant un déficit de 1 456.38 € et la section d'investissement un excédent de 32 335.70 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 12 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 12 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

REPRISE ET AFFECTATIONS DES RESULTATS 2022 (intégration des résultats du budget annexe du magasin dans le budget principal)

Budget principal et Magasin multi-services / Résultats de l'exercice 2022

	Fonctionnement	Investissement
Commune :	339 046.55 €	- 102 648.23 €
Magasin :	- 1 456.38 €	32 335.70 €
Total :	337 590.17 €	- 70 312.53 €

Solde des restes à réaliser 2022 : - 16 474.80 €

Soit un excédent de 250 802.84 €

Considérant le montant de l'excédent de fonctionnement à affecter : 250 802.84 €

Le déficit d'investissement : - 86 787.33 €

L'assemblée délibérante valide l'affectation de la somme de 86 787.33 € au compte 1068 (recette d'investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le report en section de fonctionnement au compte 002 du budget (recette de fonctionnement) du solde soit 250 802.84 € à 13 voix « Pour ».

Budget Lotissement / Résultats de l'exercice 2022

Exploitation	242 548.67 €
Résultat antérieur reporté (2021) :	- 6 600.64 €
Résultat à affecter section d'Exploitation :	235 948.03 €
Investissement	- 35 253.65 €

Résultat antérieur reporté (2021) : 173 367.19 €
Résultat à affecter section d'investissement : 138 113.54 €

Soit un excédent de 207 295.02 €

Considérant le montant de l'excédent d'exploitation : 235 948.03 €

L'excédent d'investissement : 138 113.54 €

L'assemblée délibérante valide le report en section de fonctionnement au compte R002 (recette de fonctionnement) de la somme de 235 948.03 € et le report en recette d'investissement R001 la somme de 138 113.54 € à 13 voix « Pour ».

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'assemblée délibérante a voté les taux des contributions directes de la commune de la façon suivante et sans augmenter les taux :

	<u>Bases d'imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
Foncier (bâti)	956 000	40.95 %	391 482 €
Foncier (non bâti)	103 600	31.51 %	30 533 €
Taxe d'habitation (THRS) *	279 897	14.31 %	40 053 €

*Uniquement pour les Résidences Secondaires

13 voix « Pour »

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS / EXERCICE 2023

L'assemblée délibérante a voté les budgets primitifs pour l'exercice en cours à 13 voix « Pour » :

BUDGET LOTISSEMENT

La section dépense d'exploitation s'élève à : 765 797.39 €

La section recette d'exploitation s'élève à : 996 774.32 €

Les sections d'investissement s'élèvent à : 600 853.49 €

Le montant total du budget Lotissement est de : 1 762 571.71 €

Ce budget est voté en sur-équilibre en fonctionnement

BUDGET Commune d'ABLON

La section de fonctionnement s'élève à : 1 108 882.84 €

La section d'investissement s'élève à : 287 292.53 €

Le montant total du budget de la commune est de : 1 396 175.37 €

ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL DU PRESBYTÈRE ET PRIX DE LA CAUTION ET DU LOYER

Mme Flambard Cyrille Va quitter le logement communal au 1^{er} juin 2023. Il convient donc de fixer le prix de la caution et du loyer pour le prochain locataire.

Nous avons reçu plusieurs candidatures et celle qui a été retenue est celle de son fils, Xavier FLAMBARD.

Le prix du loyer est fixé à 556.97 euros et sera réévalué en fonction de la réglementation en vigueur. Un bail est établi entre l'intéressé et la commune d'Ablon à compter du 1^{er} juin 2023. Le montant de la caution est fixé au prix d'un loyer soit 556.97 €.

Questions Diverses :

- Journée internationale des forêts réalisée le 21/03/2023 : 20 enfants ont participé accompagnés d'une enseignante et de cinq conseillers municipaux. M. Chatel de la CCPHB a animé la sortie. Les enfants et les adultes étaient ravis.
- Implantation d'une antenne 4G à Manneville la Raoult pour desservir les zones blanches de la Vallée d'Ableville : Il y a beaucoup de problèmes réseaux sur la commune, nous espérons que cette antenne les réglera.
- Interdiction au rallye Beuzeville de passer sur la commune en 2023, le passage d'un seul rallye par an avait été décidé lors d'un précédent conseil municipal

Fin de la Séance à 22h30

 Le Maire,
Xavier CANU.